

AFFAIRE No 12

AMENAGEMENT DES ECARTS

CONSTRUCTION DE BANDES DE ROULEMENT, DE TROTTOIRS ET DE SENTIERS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de poursuivre, en 1989, la construction de bandes de roulement, de trottoirs et de sentiers dans les écarts de la Commune, suivant un programme qui sera défini par la Commission des Travaux Publics, après recensement des besoins auprès des Adjointes des secteurs.

Les montants estimés des travaux sont les suivants :

- Trottoirs	2 000 000 F
- Sentiers	1 000 000 F
- Bandes de roulement	2 000 000 F

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ces travaux ;
- de m'autoriser, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au BP 1989, à lancer les appels d'offres et à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés ;
- de m'autoriser également à solliciter toutes subventions correspondantes.

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle émet un avis favorable.

Il s'agit de lancer rapidement les études sur les projets qui seront retenus.

Commission des Finances

Elle est favorable.

Les crédits correspondants devront être prévus au BP 1989.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

